

**Les mythes africains à l'origine des discriminations à l'égard des Albinos,  
déconstruction sociale et défis à relever**

**Salle Capitaine Mbaye Diagne, Dakar, 30 juin 2015**

---

**Discours d'ouverture par  
M. Andrea Ori  
Représentant Régional  
Haut-Commissariat aux droits de l'homme**

Monsieur Omar Sow, représentants du Ministère de la santé et de l'action sociale

Monsieur Damian Cardona-Onses, Directeur du CINU

Monsieur Mouhamadou Bamba Diop, Président de l'ANAS

Mesdames/Messieurs les représentants des organisations de la société civile

Mesdames/Messieurs les journalistes et représentants des médias

Chers collègues du Système des Nations Unies

C'est le 13 juin dernier et grâce à la résolution 26/10 du Conseil des Droits de l'Homme que fût célébrée la « Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme ». Celle dernière revêt une importance toute particulière pour le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ainsi que pour nous tous ici présents parce qu'elle ramène à l'essence de notre mandat, c'est-à-dire la protection des droits et libertés fondamentales énoncés dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948, en particulier le droits des minorités. Ce droit se trouve spécifié à l'article 2 de la Déclaration ainsi qu'à l'article 2 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, textes auxquels le Sénégal, à l'instar de nombreux pays Africains, a adhéré et ratifié. Ainsi, dans une lettre d'invitation datée du 4 février dernier, Mahamane Cissé-Gouro, Chef de la Division Afrique, a décidé de demander l'appui des organisations de la société civile sénégalaise afin de sensibiliser la population à cette question. C'est à l'origine de cette initiative ainsi qu'à l'approche de l'ANAS que le HCDH a décidé d'organiser, cet atelier portant sur « **Les mythes africains à l'origine des discriminations à l'égard des Albinos, déconstruction sociale et défis à relever** » en partenariat avec le CINU.

Le 3 juin dernier, un rapport de l'organisation « Under The Same Sun »<sup>1</sup>, utilisé dans le Rapport du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme<sup>2</sup> travaillant sur la question faisait état de 229 attaques à l'égard de personnes albinos dont 147 ont trouvé

---

<sup>1</sup>Under The Same Sun (UTSS), "Reported Attacks of Persons with Albinism (PWA) - Summary", disponible [en ligne] : <http://www.underthesamesun.com/sites/default/files/Attacks%20of%20PWA%20-%201%20page.pdf>

<sup>2</sup> Rapport du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme sur l'étude sur la situation des droits humains des personnes vivant avec l'albinisme, disponible [en ligne] : [www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/AdvisoryCom/Albinism/A-HRC-28-75\\_en.doc](http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/AdvisoryCom/Albinism/A-HRC-28-75_en.doc)

la mort au niveau mondial. Dans ce même rapport, il est dit qu'au Sénégal, 3 personnes auraient trouvé la mort par des meurtres présumés, 4 auraient survécu à leur attaque tandis qu'une personne serait partie en asile. Le pays compte officiellement un peu plus de 10'000 personnes qui sont classifiées comme appartenant à un groupe vulnérable, celui des albinos. Leur situation dans certains pays d'Afrique est certes beaucoup plus grave qu'au Sénégal, il n'en demeure pas moins qu'il existe aujourd'hui de vrais problèmes de discriminations à l'emploi et au logement, des problèmes de prostitution ainsi que des problèmes de traitements inhumains au Sénégal. L'atelier qui nous réunit aujourd'hui a pour but de lancer l'alerte à l'actuel gouvernement, aux organisations de la société civile ainsi qu'aux médias afin qu'ils ou elles prennent conscience des abus subis constamment par cette minorité en raison de certains mythes ou certaines croyances qui doivent aujourd'hui être socialement déconstruits et fermement condamnés par les représentants de l'Etat sénégalais.

Nous sommes réunis pour réaffirmer ce droit universel, celui de ne pas être discriminé à l'emploi, au logement ou encore à l'accès à la santé en raison de sa couleur de peau, et encore plus particulièrement dans un Etat de droit comme le Sénégal. Les réformes légales et institutionnelles doivent être entreprises au plus vite afin que l'on prenne en charge ce groupe vulnérable pour lui garantir un accès équitable à un système de santé mieux adapté, à des logements et du travail à l'instar des autres minorités vivant au Sénégal. Il est aussi important d'entreprendre un travail de fond en termes d'éducation et de sensibilisation pour déconstruire socialement les mythes et les croyances instaurant les discriminations dont sont victimes les albinos du Sénégal et d'Afrique plus en général.

C'est dans cet esprit, mesdames et messieurs, que je reprends l'appel du Secrétaire général de l'ONU, et du Haut-Commissaire aux droits de l'homme le Prince Zeid al-Husseini : « Les personnes atteintes d'albinisme ont autant droit à la dignité que n'importe quel autre être humain. Ils ont le droit de vivre sans discrimination, sans privation et sans peur ».

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une excellente matinée.